

AVIS PUBLICRivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles**Montréal** **ENTRÉES EN VIGUEUR****RÉSOLUTION PP-99 ET ORDONNANCE
NUMÉRO OCA15-(C-4.1)-001**

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2015, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution et l'ordonnance suivantes intitulées :

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-99

PROJET PARTICULIER VISANT À AUTORISER LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL PROJETÉ SUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE VICTORIA, FORMÉ DES LOTS 4 203 783 ET 4 203 784 – DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES

ET**ORDONNANCE OCA15-(C-4.1)-001**

Cette ordonnance vise à retirer la zone de stationnement réservée pour personnes handicapées située face au 620, 24^e Avenue à Pointe-aux-Trembles.

Cette résolution et cette ordonnance entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de la résolution et de l'ordonnance au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 17^e jour du mois de mars 2015.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis, cette résolution et cette ordonnance peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat